

Le Bureau s'est réuni le 04 janvier 2018, sur convocation du Président en date du 29 décembre 2017.

Etaient présentes, présents : F. CHARTREUX, J.P. COUTEAU, L. GUYOT, R. SILLAIRE, P. MONALDESCHI, J.L. CLAUDON, E. PAYEUR, R. ARNOULD, J.L. STAROSSE, O. HEYOB, G. LIOUVILLE, Ph. HENNEBERT, D. PICARD, C. ASSFELD-LAMAZE, Ch. THERMINOT

Excusées, excusés: K. JUVEN, A. HARMAND, J. BOCANEGRA

BU2018-02 – ENVIRONNEMENT (8.8) - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DES ENS POUR 2018

Dans le cadre de sa compétence « Nature et Rivière », la Communauté de Communes Terres Tolloises a contractualisé avec le département de Meurthe-et-Moselle pour la valorisation, la préservation et la sensibilisation de cinq Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Une première délibération a été votée en novembre 2017 pour l'animation, la sensibilisation et les actions en régie. Une demande complémentaire est faite en janvier 2018 ajoutant des actions supplémentaires à réaliser dans l'année.

Ces actions de gestion et de sensibilisation font partie des objectifs prévus et le conseil départemental accompagne financièrement la démarche.

Le territoire de la Communauté de Communes Terres Tolloises présente une importante richesse faunistique et floristique. De par leur intérêt écologique, de nombreux sites sont d'ailleurs classés afin d'en assurer la préservation et la valorisation : 25 Espaces Naturels Sensibles (ENS) et 5 sites Natura 2000.

Parmi ces sites, la Communauté de Communes Terres Tolloises est impliquée dans une politique de valorisation, de préservation et de sensibilisation sur cinq Espaces Naturels Sensibles qui sont le ruisseau du Terrouin, les pelouses de Jaillon, la carrière-sous-le-breuil, le ruisseau de l'Ingressin et le plateau et le fort de Domgermain en partenariat avec le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle.

En vertu de ce partenariat, la CC2T est engagée sur les volets suivants :

- Améliorer la connaissance de la richesse faunistique et floristique des sites et de ses conditions particulières (géologie, climat, hydrologie ...)
- Préserver, aménager et entretenir durablement les sites dans l'intérêt de la biodiversité et du public (plan de gestion écologique et paysagère, travaux de restauration ou d'entretien)
- Ouvrir les sites au public dans le respect de la sensibilité du milieu (animations pédagogiques et/ou conception et mise en œuvre d'aménagements légers permettant une découverte des sites)

1) Actions en régie

Une première demande de subvention d'un montant de 6000 euros a été faite en novembre dernier pour l'ensemble de la coordination et suivi des actions menées en régie sur les ENS conventionnés du territoire : opération de protection des amphibiens, plan de préservation de valorisation des ENS et communication.

Cependant, en concertation avec le Conseil Départemental, ont été réévaluées ces actions planifiées pour 2018, en y ajoutant :

- **La conception et la fabrication de panneaux signalétiques pour les ENS du territoire.**
- **La réédition et réimpression du livret de découverte de la vallée du Terrouin.**

Du fait du partenariat avec le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, un accompagnement financier est possible pour ces actions à hauteur de 80% du montant financier HT, soit **2 560 euros**.

En conséquence, le Bureau communautaire est invité à :

- Autoriser le président à solliciter l'accompagnement financier du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle (service Environnement - Espaces Naturels Sensibles) et de tout autre organisme susceptible de subventionner la CC2T et à signer les documents afférents.

Décision adoptée à l'unanimité.